

Dossier de candidature

➔ **Fonds Réunion des Talents**



FONDS
Réunion
des Talents

Modalités de candidature et de soutien d'un Projet



Présentation du Fonds de dotation Réunion des Talents

Le Fonds Réunion des Talents réunit des chefs d'entreprise sensibles à l'art, en tant qu'exhausteur de bien-être sociétal, de vecteur d'éducation populaire, de catalyseur du mieux vivre ensemble. Nous sommes aussi des passionnés qui avons besoin de partager l'émotion que les œuvres suscitent en chacun de nous, ainsi que l'envie de faire grandir notre territoire par la culture.

Nous sommes persuadés que la culture est un secteur économique qui participe au développement de notre environnement, et constitue une vraie filière. Nous estimons que les artistes doivent être de véritables entrepreneurs pour prendre part à la valorisation du territoire.

Le Fonds Réunion des Talents veut agir en faveur du développement du territoire, en stimulant la structuration des filières artistiques, et se positionne comme un agitateur d'idées pour favoriser en co-construction l'émergence de concepts et de projets novateurs.

Que nos mondes, artistique et entrepreneurial, se rejoignent, telle est notre mission, et même notre principale ambition !

LES CONVICTIONS DU FONDS RÉUNION DES TALENTS :

- Promouvoir et faire grandir le territoire par la culture et l'éducation
- Participer à des actions d'intérêt général
- Valoriser le rôle sociétal et citoyens des entreprises de La Réunion

LES PRIORITÉS DU FONDS RÉUNION DES TALENTS :

- Développer l'intérêt des Réunionnais pour l'Art
- Stimuler le développement et la structuration de filières artistiques
- Aider à la visibilité des artistes en s'appuyant sur des projets et des lieux nouveaux





L'ACTION DU FONDS RÉUNION DES TALENTS SE TRADUIT AINSI :

- Soutien aux projets culturels (autant les actions propres du Fonds que les initiatives externes) permettant l'identification des talents ;
- Co-construction de nouveaux projets avec les acteurs-clé (institutions, organismes divers, porteurs de projets, etc) dans la même finalité ;
- Stimulation et accompagnement de la réflexion sur la structuration des filières culturelles à La Réunion ;
- Promotion des talents réunionnais émergents et identifiés, notamment au plan national
- De manière générale, comment générer du mieux-être et de la plus-value au profit du développement harmonieux du territoire réunionnais.

Le Fonds Réunion des Talents promeut les valeurs suivantes :

LE PARTAGE

- Partage avec La Réunion : une plus-value pour le territoire
- Partage intergénérationnel : un apport pour les plus jeunes / moins expérimentés ; une contribution à l'évolution des générations futures

LA TRANSMISSION

- Transmission des savoirs : métiers et compétences (échange par la formation)
- Transmission des fondamentaux : travail et excellence (création d'une chaîne de valeurs)

LA VOLONTÉ DE PERFECTIONNEMENT

- Perfectionnement humain : maîtrise relationnelle et personnelle > **savoir être**
- Perfectionnement technique : évolution et compréhension des métiers > **savoir faire**
- Perfectionnement professionnel : volonté d'apprendre et avancer > **savoir devenir**

Le présent document présente les conditions de soutien des projets qui lui sont présentés.

Contact et informations :

contact@frdt.fr



Merci de lire attentivement avant de remplir le dossier de candidature



Critères d'éligibilité des Projets soutenus par le Fonds de dotation Réunion des Talents

Votre Projet doit être porté :

- soit, par un organisme sans but lucratif (OSBL) présentant un caractère d'intérêt général
- soit, par un artiste ou collectif d'artistes dûment affilié à la sécurité sociale des artistes-auteur.e.s

Il peut également être porté par un établissement public ou une collectivité locale pour le financement de ses projets d'intérêt général.

CRITÈRES DE PRÉ-SÉLECTION DES PROJETS

- Votre Projet doit intervenir dans le domaine des **arts graphiques et visuels**
- Le siège de votre organisation ou l'adresse de l'artiste doit être situé à La Réunion (974)
- Votre organisation / votre affiliation doit avoir au moins un an d'existence
- Votre projet doit faire appel d'autres financeurs au-delà de l'aide du Fonds Réunion des Talents
- Les demandes de soutien ne peuvent être supérieures à 10 000 € par an



PROJETS EXCLUS DU SOUTIEN DU FONDS RÉUNION DES TALENTS

- Les demandes de sponsoring / parrainage
- Les projets initiés ou en lien direct avec une entreprise commerciale
- Les projets ayant un caractère politique ou religieux
- Les projets bénéficiant à un cercle restreint de personnes





Principaux critères de décision

La décision de soutien d'un Projet par le Fonds Réunion des Talents tiendra compte des principaux critères suivants :

- Son **éligibilité aux critères** de pré-sélection du Fonds Réunion des Talents
- Sa **cohérence avec les objectifs** et **valeurs** du Fonds Réunion des Talents
- L'**originalité** de son concept et/ou de sa forme de réalisation
- Le **public ciblé** par le projet
- L'**implication des acteurs** du projet
- La **visibilité du Projet** sur le territoire de La Réunion
- La qualité de la mesure des **résultats attendus**
- Sa **faisabilité financière**



Modalités de sélection des Projets

Les étapes de sélection des projets par le Fonds Réunion des Talents sont les suivantes :

1 - LE DÉPÔT DE LA DEMANDE DE SOUTIEN

La demande de soutien s'opère obligatoirement par le dépôt d'un dossier de candidature complet assorti des pièces justificatives mentionnées. Le dossier de candidature est disponible (au format PDF) sur le site fondsreuniondestalents.fr

2 - AVIS DU COMITÉ TECHNIQUE

Une étude de la conformité du Projet avec les critères d'éligibilité définis est réalisée par un comité technique interne. Le Comité attribue un avis sous la forme d'une notation quant à l'opportunité pour le Fonds de dotation de soutenir le Projet.

3 - APPROBATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les conclusions du Comité technique sont soumises au Conseil d'Administration du Fonds de dotation qui émet une décision finale de soutien ou non du projet. Le Conseil se réunit une fois tous les deux (2) mois. Il pourra, le cas échéant, faire appel à des experts pour une analyse supplémentaire du Projet. Les porteurs de Projets sont, dans tous les cas, informés de la décision du Conseil d'Administration.



Informations générales



NOM DU PROJET

PERSONNE EN CHARGE DU PROJET

Prénom / Nom _____

Fonction _____

Adresse mail / téléphone _____

Comment avez-vous connu le Fonds Réunion des Talents ? _____

STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET

Dénomination de l'Organisation / Artiste porteuse du Projet _____

Forme juridique (association, fondation, autre) _____

Eligibilité de votre Organisation au mécénat oui non

Objet social de l'Organisation et/ou principales activités (court résumé) _____

Date de création _____

Représentant légal de l'Organisation (nom/qualité/mail) _____

N° SIRET - Code APE _____

Nombre de salariés / Nombres de membres / Nombre de bénévoles _____

Adresse _____

Téléphone _____ Site internet _____

Principales entreprises partenaires de l'Organisation / de l'Artiste porteur.se _____





Présentation du Projet



DESCRIPTION DU PROJET (3 lignes)
(un dossier complet doit être annexé à cette demande)

PUBLIC VISÉ ET OBJECTIFS DU PROJET

Public visé _____

Objectifs qualitatifs visés _____

Objectifs quantitatifs visés _____

ORGANISATION DU PROJET

Lieu de réalisation du Projet _____

Période de réalisation du Projet (date de début - date de fin) _____

Calendrier de réalisation du projet (principales étapes) _____

MOYENS NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DU PROJET (besoins matériels et humains)



Financement du Projet



BUDGET TOTAL DU PROJET

(Un tableau décrivant le budget prévisionnel détaillé faisant apparaître les charges et les ressources du Projet doit être annexé au dossier de candidature).

A titre d'exemple :

DÉTAILS DES CHARGES LIÉES AU PROJET (TTC)	DÉTAILS DES SOURCES DE FINANCEMENT DU PROJET
Charges de montage du Projet détaillées :	Organisation porteuse (autofinancement) :
.....
	Partenaires publics (subventions) :

	Entreprises mécènes (dons) :

	Fondations et fonds partenaires :

TOTAL (€)	TOTAL (€)

FINANCEMENT DU PROJET

Part des financements confirmés, par qui ? _____

Don sollicité auprès du Fonds Réunion des Talents
(Préciser la proportion du budget total) _____

Emploi du don dans le Projet _____



Plan de communication du projet

(Descriptif des principaux axes de communication : supports de communication envisagés (type, nombre), événements, relations presse, etc.)



Contreparties envisagées pour le Fonds Réunion des Talents

(Descriptif des principales contreparties proposées : visibilité du Fonds de dotation, autres contreparties proposées)



Mesure des retombées du Projet

(Descriptif des éléments d'évaluation :
indicateurs mis en place, reporting du Projet)



Pourquoi pensez-vous votre projet conforme aux objectifs et valeurs du Fonds Réunion des Talents ?

(Préciser toute information qui vous semble utile pour l'analyse du dossier)



Documents à mettre en pièces jointes

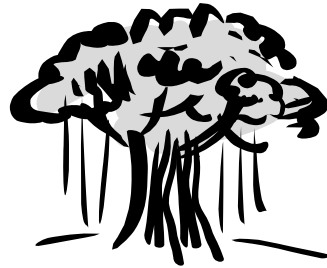
- Descriptif complet du Projet (10 pages maximum)
- Copie des statuts certifiée conforme par le Président (si OSBL)
- Copie de la parution au JO (si OSBL) / ou : Attestation d'affiliation à la Sécurité Sociale des artistes-auteur.e.s
- Liste des membres du Bureau et du Conseil d'administration (si OSBL)
- Budget prévisionnel détaillé du projet
- Comptes annuels du dernier exercice clos (si OSBL)
- Rapport d'activités de votre structure (si OSBL) / ou : port-folio artistique
- Rescrit obtenu de l'administration fiscale (s'il existe)
- Logo de votre structure en haute définition
- RIB

COMPLÉTER UNIQUEMENT LA 1^{ÈRE} COLONNE

Dossier transmis le :	Dossier arrivé le :	Dossier instruit le :
Par (nom et signature) :	Ampliation (nom et signature)	Comité de sélection du :
		Conseil d'Administration du :

Dossier complété à renvoyer à :
contact@frdt.fr





FONDS

Réunion
des Talents